

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 02 décembre 2005

Le vendredi 02 décembre 2005 s'est tenue à 14 heures 30 à BOURLON la troisième réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée.

Etaient présents :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord

Monsieur Jean-Luc BOYER, Maire de Bourlon

Monsieur Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger

Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont

Monsieur Edmond GAZEL, Président du Syndicat Intercommunal de la Petite Hirondelle, Maire d'Ecourt-Saint-Quentin

Monsieur Jean-Claude HOQUET, Maire d'Hermies, Conseiller Général du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx

Monsieur André MARTIN, Maire de Tortequesne

Monsieur Jean-Louis MAZZUCCO, Adjoint au Maire d'Aubenchaul-au-Bac

Monsieur Julien OLIVIER, Président du Syndicat Mixte pour la réhabilitation et l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Secrétaire de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Maire de Marquion, Conseiller Général du Pas-de-Calais

Monsieur Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont

Madame Maryvone RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-olle

Monsieur Christian SANTERNE, Vice-Président de la Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Rémy

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur Paul CAULIER, SIDEN, représentant les distributeurs d'eau

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Président de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord, représentant l'Hôtellerie de Plein Air

Monsieur Henri DELATTRE, représentant la Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité 59/62 du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, représentant les Associations de défense de l'environnement

Monsieur Pierre HOUBRON, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Mademoiselle Sophie PERRET DU CRAY, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais

Monsieur Marcelin PETIT, représentant les Associations de défense de l'environnement

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak, représentant les activités sportives nautiques

Monsieur Philippe RENO, représentant les propriétaires riverains

Monsieur André URBANIJA, représentant la Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur Stéphane ANSART, représentant le Directeur Départemental de l'Équipement du Pas-de-Calais (DDE 62) et la Mission Inter Services de l'Eau du Pas-de-Calais (MISE 62)

Monsieur Roger DHENAIN représentant le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

Monsieur François GABILLARD, représentant le Directeur Régional de l'Environnement (DIREN)

Messieurs Michel KESTELOOT et Roger RENAULT représentant le Directeur Départemental de l'Équipement du Pas-de-Calais (DDE 62)

Monsieur Jacques LENFANT, représentant le Directeur Départemental de l'Équipement du Nord (DDE 59)

Monsieur Jean-Marie LOISEL, représentant le Service Navigation Nord - Pas-de-Calais et la Mission Inter Services de l'Eau du Nord (MISE 59)

Monsieur Jean-Claude LUCCHETTA, représentant le Directeur du Conseil Supérieur de la Pêche

Monsieur Fabien MARTIN, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Nord (DDAF 59)

Monsieur Olivier PREVOST, représentant le Chef du Service Navigation Nord - Pas-de-Calais et la Mission Inter Services de l'Eau du Nord (MISE 59)

Ont également participé :

Monsieur David BECART, mission Seine - Nord Europe

Monsieur Guy BLONDELLE, Maire de Sauchy-Lestrée

Monsieur Jean-Pierre DELSAUX, Adjoint au Maire de Raillencourt-Sainte-olle

Monsieur Guy DE SAINT AUBERT, Maire de Sains-les-Marquion

Madame Anne-Marie DUCHEMIN, Maire de Moeuvres

Monsieur Jean-Claude FAILLIE, Adjoint au Maire de Raillencourt-Sainte-olle

Monsieur Vincent FOUCRIER, mission Seine - Nord Europe

Monsieur Guy LEFRERE, Conseiller Municipal de Raillencourt-Sainte-olle

Monsieur Emmanuel PETIT, Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur François PRUVOT, Conseiller Municipal de Raillencourt-Sainte-olle

Monsieur Denis RINGEVAL, Adjoint au Maire de Moeuvres

Monsieur Gilbert THERON, Maire d'Épinoy

Monsieur Fabrice THIEBAUT, Animateur du SAGE de la Sensée

Absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamps

Monsieur Jean AVRONSART, Maire de Wancourt

Madame Yvette BLANCHARD, Adjointe au Maire de Hem-Lenglet

Monsieur Michel BLONDEL, Président de la Commission Thématique n°3, Conseiller Municipal de Saint-Léger

Monsieur Alain BOULANGER, Adjoint au maire d'Aubigny-au-Bac

Monsieur Jules BOULET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Adjoint au Maire de Wavrechain-sous-Faulx

Monsieur Marc CAMBRAY, Maire de Lécluse

Monsieur Michel CARON, Président de la Commission Thématique N°4, Maire de Bouchain

Monsieur René CHARLET, Maire de Paillencourt

Madame Renée COMELLI, Maire de Pelves

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais

Monsieur Laurent COULON, 2^{ème} Vice - Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord
Monsieur Edmond CUVILLIEZ, Maire de Rumaucourt
Monsieur Marcel DEPREUX, Maire de Baralle
Monsieur Albert DESPRES, Conseiller Général du Nord, Maire de Roeux
Monsieur Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N°1, Président de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois, Maire de Croisilles
Monsieur Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Madame Marie-Lyse DUPLOUY, Conseillère Municipale de Boiry-Sainte-Rictrude
Monsieur Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies
Monsieur Pierre GEORGET, Conseiller Régional
Monsieur Jean-Claude GOETHALS, Maire de Saint-Léger
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai
Monsieur Georges GRANSART, Maire d'Iwuy
Monsieur Jean-Luc HALLE, Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire d'Hamel
Monsieur Jacques LABALETTE, Maire d'Adinfer
Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger
Monsieur Jean-François LEMAIRE, Maire de Palluel
Monsieur Daniel LEPOIVRE, Maire d'Etaing
Madame Jacqueline MAQUET, Conseillère Régionale
Monsieur Henri MASCAUX, Maire de Bugnicourt
Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux
Monsieur Daniel MATELSKI, Maire de Sapignies
Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux
Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubencheul-au-Bac
Monsieur Olivier PROUVOST, Maire de Bienvillers
Monsieur Pierre ROUSSEZ, Maire d'Henin-sur-Cojeul
Monsieur Jean SAVARY, Maire de Monchecourt
Monsieur Martial STIENNE, 1^{er} Vice-Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Didier TASSEL, Maire de Fressain
Monsieur René VERFAILLIE, Maire de Neuville-Vitasse
Monsieur René VITEZ, Maire de Doignies
Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Marie BARAS, représentant la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Daniel BARBIEUX, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Pierre DEMAREST, Directeur de l'Agence d'Arras de la Compagnie Générale des Eaux, représentant les distributeurs d'eau
Monsieur Alain FAUQUET, représentant le Comité Régional du Tourisme
Monsieur Pierre GEUDIN, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur Michel HUART, représentant les activités sportives nautiques
Monsieur Pascal LAGE, représentant l'Hôtellerie de Plein Air
Monsieur Hervé LEJOSNE, représentant les propriétaires riverains
Monsieur Jean-Pierre MARSON, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais
Monsieur Dominique RICHE, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
Monsieur Bernard SANDRAS, représentant le Comité Régional du Tourisme
Monsieur Christian SOYEZ, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur Philippe TRUFFAUX, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Claude VALIN, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais
Monsieur Daniel VANTOUROUX, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Denis WEISS, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet du Nord
Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Pas-de-Calais
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale du Nord

M. Jean-Luc BOYER, Maire de BOURLON, ouvre la séance en accueillant les membres de la Commission Locale de l'Eau et les représentants de la mission Seine - Nord Europe.

M. Charles BEAUCHAMP poursuit en le remerciant pour son accueil et la mise à disposition de la salle polyvalente de la commune et rappelle que le projet du canal Seine - Nord aborde une nouvelle étape, celle de la consultation sur le dossier d'avant projet du canal. Cette phase a pour objectif de recueillir les avis et contributions des collectivités locales, des acteurs socio-économiques, des associations concernées et des services de l'Etat sur les dossiers soumis à la consultation ; les observations et remarques ainsi formulées devant parvenir à la Préfecture de Picardie pour le 16 décembre prochain.

Il ajoute que lors de la précédente réunion de la CLE du 23 mars 2005, il avait évoqué la possibilité de réunir de façon extraordinaire la commission et de manière élargie pour évoquer uniquement le projet du canal Seine - Nord, au regard des inquiétudes et questions qu'il soulevait à l'époque. Aujourd'hui sollicité pour émettre un avis sur le projet, il a donc souhaité que se réunisse la commission pour que soit présenté l'avant projet soumis à consultation aux membres de cette commission ainsi qu'aux maires des communes traversées par le futur canal, invités à participer à titre exceptionnel à la CLE.

Il remercie à cet effet Messieurs Vincent FOUCRIER et David BECART d'avoir accepté de venir présenter l'avant projet et répondre aux différentes interrogations.

Monsieur Charles BEAUCHAMP poursuit en donnant l'articulation de la réunion, en deux temps :

- I/** dans un premier temps, présentation par Messieurs FOUCRIER et BECART des aspects généraux du projet (objectifs, calendrier, ...), des biefs situés sur le périmètre du SAGE et des points particuliers tels que l'alimentation en eau, la gestion des niveaux, les aménagements écologiques, l'hydrogéologie et le devenir du canal du Nord ;
- II/** dans un second temps, phase d'échanges et de débats sur le projet.

Avant d'aborder la présentation du projet, sont rappelés ensuite brièvement les points suivants par Monsieur Charles BEAUCHAMP :

Lors de la première réunion du comité consultatif tenue le 11 mars, il avait été mené à intervenir car la Vallée de la Sensée était totalement écartée des réflexions contrairement aux autres territoires concernés par la réalisation du futur canal. Pourtant, la création et la mise en service des canaux du

Nord et de la Sensée ont engendré de nombreux désordres hydrauliques que les collectivités locales et surtout l'Institution Sensée s'efforcent aujourd'hui de réparer au lieu et place de VNF :

1^{er} exemple : la rivière Sensée a été coupée en deux entités bien distinctes par le canal du Nord. La rivière aval n'est plus alimentée. L'absence d'alimentation a conduit à un envasement sur la quasi-totalité du linéaire, avec des répercussions dramatiques tant écologiques qu'économiques. La rivière Sensée aval est maintenant considérée, à tort, comme un égout à ciel ouvert, un fossé récepteur de déchets de toutes sortes.

L'étude hydraulique engagée par l'Institution Sensée (coût global de 628 000 €) devra, au terme de 3 années de mesures quantitatives et qualitatives, déterminer **les modalités de réalimentation de la rivière et prévoir des travaux de réhabilitation**. La maîtrise d'ouvrage des aménagements ainsi proposés devra être assurée par les collectivités locales compétentes.

2^{ème} exemple : un bras de l'ancien cours de la Sensée demeure également dans un état déplorable dû au manque d'écoulement. Un projet de réhabilitation est en cours de réalisation. Son coût, entièrement pris en charge par l'Institution Sensée, est évalué à 484 000 €.

3^{ème} exemple : les eaux de la rivière Sensée amont alimentent le canal du Nord. VNF maîtrise les débits d'alimentation sans réellement se soucier des incidences sur les niveaux des étangs situés en amont et les activités de loisirs qui s'y exercent. L'élaboration d'un plan de gestion coordonnée des niveaux des eaux constitue l'un des objectifs principaux de l'étude hydraulique.

4^{ème} exemple : le défaut d'étanchéité du canal de la Sensée, qui n'est pas sans répercussions sur le niveau des étangs.

Aux problèmes issus du passé s'ajoutent la gestion et la protection de la ressource en eau souterraine. Les volumes prélevés chaque année dans le bassin sont en constante augmentation. Et d'autres forages s'apprêtent à être mis en service. Des autorisations de prélèvements furent accordées sans qu'aucune étude globale ne soit menée pour évaluer les incidences éventuelles des prélèvements sur l'habitat, les milieux naturels et les ressources en eau.

Les craintes des élus de l'Institution vis-à-vis des problèmes de ressources en eau sont par ailleurs confortées par les arrêtés préfectoraux portant sur les restrictions des usages de l'eau sur le territoire de la Sensée. La situation actuelle pourrait ainsi s'aggraver dans les mois et les années à venir en raison :

- de l'absence à nouveau de pluies automnales et hivernales abondantes permettant de recharger la nappe ;
- des prélèvements en eau souterraine qui ne cessent de s'accroître sans aucun contrôle ;
- de l'impact des projets émergents sensibles, si l'ensemble des acteurs ne demeure pas vigilant quant à **la nature des études menées au préalable et leur pertinence**.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne le fait que les erreurs du passé et leurs conséquences ainsi que les problèmes actuels liés à l'eau font que les élus de l'Institution sont très prudents quant à tout nouveau projet d'aménagement du territoire pour que **les habitants du bassin, les usagers et les générations futures ne subissent aucun préjudice**.

C'est pourquoi il a milité activement pour qu'un SAGE puisse voir le jour en val de Sensée et qu'il a fait part à plusieurs reprises, chaque fois qu'il s'avérait nécessaire, de ses inquiétudes au sujet du futur canal à Monsieur Nicolas BOUR, chef de la mission Seine Nord :

- **le 18 mars 2005**, suite à la 1^{ère} réunion du comité consultatif tenue le 11 mars, Monsieur Charles BEAUCHAMP souhaitait obtenir la confirmation qu'aucun prélèvement ne soit effectué dans le bassin de la Sensée pour alimenter le canal et que soient réalisées des études d'incidences de l'ouvrage et un état des lieux initial « état zéro ».
- **le 09 avril 2005**, sa demande visait à ce que soit retenu le tracé le moins préjudiciable aussi bien pour les habitants que pour l'environnement, à savoir le tracé « est ».
- **le 18 juillet 2005**, il a demandé à ce que la réalisation du canal Seine Nord et son fonctionnement ultérieur ne portent pas atteinte à l'étang de Brunémont ainsi qu'à la base de loisirs d'Aubigny-au-Bac.

Il conclue en signalant que les réponses apportées se veulent rassurantes, mais qu'il s'agit de poursuivre la démarche collective de concertation engagée pour que la réalisation du canal Seine Nord et son fonctionnement n'aient pas de répercussions négatives sur le bassin, et que des garanties soient apportées.

Il remercie ensuite l'assemblée de son attention et cède la parole à Monsieur Julien OLIVIER.

Monsieur Julien OLIVIER avance qu'il partage les craintes décrites par Monsieur BEAUCHAMP dans son exposé. Concernant le projet du canal, il signale que la SAFER a acheté environ 200 Ha sur les 500 nécessaires au projet sur le Pas-de-Calais et que le Conseil Général fera le portage des terrains qu'il reste à acquérir.

Il ajoute qu'il a représenté le Conseil Général du Pas-de-Calais lors d'une réunion à Paris au cours de laquelle VNF a avancé que dans le projet l'argent public (Etat, Europe,...) représenterait 50 à 65 %, le reste serait pris en charge par un consortium privé constitué de banques, de fonds de pensions américains, de sociétés de Travaux Publics.... Un groupement retenu par appel d'offres apporterait ainsi les 40% manquant. Pendant 50 ans, ce consortium aurait la gestion du canal Seine - Nord (installations portuaires, développement économique...).

I/ Présentation de l'avant projet du canal et des points particuliers par les représentants de la Mission Seine - Nord, Vincent FOUCRIER et David BECART

Leur présentation est jointe en annexe de ce compte rendu.

II/ Phase d'échanges et de débats sur le projet.

Monsieur Gilles POULAIN s'inquiète des conséquences de la réalisation du futur canal et de sa mise en service sur les étangs de Brunémont et d'Aubigny-au-Bac au vu du défaut d'étanchéité du canal de la Sensée, de l'état dégradé des berges de ce canal et des variations importantes du niveau des étangs. Il souligne que les mesures du niveau d'eau au droit d'un piézomètre du SIDEN implanté sur le territoire de Brunémont révèlent des variations récurrentes du niveau au cours d'une journée qui seraient dues au passage des péniches.

Monsieur Charles BEAUCHAMP avance que se confirment de plus en plus le défaut d'étanchéité du canal et l'existence de communications entre ce canal, l'étang de Brunémont et celui de la base d'Aubigny-au-Bac pour laquelle des financements importants sont engagés par la Communauté d'Agglomération du Douaisis dans l'optique de la réhabiliter.

A ces inquiétudes, Monsieur David BECART répond que le projet du canal Seine - Nord ne va rien changer.

Monsieur Gilles POULAIN ajoute que l'apport d'eau devrait amplifier les phénomènes de variations des niveaux.

Monsieur Gustave HERBO précise que chaque écluse aura forcément un effet sur les berges situées face à la confluence des deux canaux. En raison de l'état dégradé des berges du canal de la Sensée, les ondes d'éclusées pourraient provoquer à terme un effondrement des digues. Dans l'optique d'une uniformisation de la qualité des voies fluviales, il conviendrait de prendre en compte dans le projet Seine - Nord les travaux de restauration des berges du canal de la Sensée et de création de lagunages pour ce même canal. A l'endroit où vont tourner les bateaux, des dégradations supplémentaires des berges du canal de la Sensée sont à craindre à cause des vagues créées par les bateaux.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que des garanties ont été apportées quant à l'alimentation en eau du canal. Les flux et reflux engendrés par le trafic fluvial vont entraîner des perturbations hydrauliques des étangs car le canal de la Sensée n'est pas étanche. Il souhaite par conséquent avoir des garanties sur l'étanchéité future de ce canal.

Monsieur Gustave HERBO interpelle les représentants de la mission Seine Nord au sujet des moyens existants pour amortir les ondes d'éclusées.

Monsieur David BECART évoque la possibilité de mise en place de bassins d'amortissement à côté du bief. Les vagues générées par l'éclusée seraient absorbées par des lames de fonds situées dans la zone d'amortissement d'une superficie de 2 à 3 Ha environ. Son dimensionnement est directement lié à l'efficacité de l'amortissement de l'onde. Ce phénomène est actuellement modélisé par un bureau d'études. Les études sur ce point seront terminées pour mars 2006.

Monsieur Gustave HERBO interroge la mission Seine - Nord sur les points suivants :

- les études de l'hydrogéologue seront elles réalisées avant ou après l'enquête d'utilité publique ?
- dans le cadre du remembrement, serait il envisageable de prévoir en même temps la protection des captages en eau potable concernés par le projet ?

Les réponses à ces questions sont apportées par Monsieur David BECART :

- l'étude hydrogéologique sera terminée avant le démarrage de l'enquête publique, des données supplémentaires et plus précises devront être recueillies afin que l'hydrogéologue apporte des précisions pertinentes ;
- concernant les champs captants, le canal se situe au dessus du niveau de la nappe et comme il est étanche, il n'influera pas sur la qualité de l'eau souterraine.

Monsieur Vincent FOUCRIER ajoute également que les périmètres de protection des captages situés dans le périmètre sont pris en compte dans les études de remembrement. S'ils n'existent pas, il est alors difficile de les intégrer aux études.

Intervient ensuite Monsieur Paul CAULIER, qui a été contacté par un bureau d'études missionné sur le projet Seine - Nord pour effectuer un traçage du captage de Sauchy-Lestrée. Il avance :

- qu'il faudrait réaliser en amont une étude sur l'ensemble de la nappe et pas seulement sur le secteur considéré,
- que la durée de 15 jours pour le suivi du traçage est trop faible, la nappe bougeant très peu la diffusion serait lente,
- que la distance d'injection de 500 m est trop importante, 30 m conviendrait.

Il ajoute qu'il y a toujours des risques de tassement, des risques que la zone bouge et que des fuites apparaissent.

Monsieur David BECART précise que pour atteindre la consommation de 1,2 m³/s sur l'ensemble du canal long de 100 Km, l'étanchéité du canal se révèle très performante : une couche d'argile de 30 cm d'épaisseur en moyenne. Se sont réunis des experts européens qui ont fait part de leur expérience sur le sujet. Même après des mouvements de terrains, la technique envisagée permet de maintenir des taux d'infiltration faibles. Cette technique a fait ses preuves : elle a été employée pour des canaux à grands gabarits, tels que les canaux du Rhin et du Danube.

Monsieur Manuel PETIT intervient ensuite sur les aspects écologiques : il se dit satisfait des aménagements de type berges lagunées qui seront réalisées, et souhaite connaître le linéaire concerné et le nombre d'installations prévues. Concernant les annexes hydrauliques, il affirme qu'elles sont plus

pertinentes en matière écologique pour la faune, la flore et les poissons, recréant un similaire de zones humides.

Monsieur David BECART avance que la réalisation de berges lagunées n'est possible seulement quand le canal se trouve au niveau du terrain naturel, c'est-à-dire, sur les 106 Km du canal, 20 Km sont concernés. Ce qui fait un potentiel de 40 Km de berges, mais il faut tenir compte des installations portuaires, des chemins, ... Le principe de l'annexe hydraulique a été proposé par Monsieur LUCCHETTA du Conseil Supérieur de la Pêche, qui contribue à la réflexion sur la mise en place de ces annexes au bord du canal Seine Nord. Certains endroits sont possibles, là où est également envisagée la création de bassins d'amortissement. La conciliation des deux peut s'envisager, les tailles étant du même ordre de grandeur, de 2 à 3 Ha.

Cependant, Monsieur Emmanuel PETIT s'interroge sur la compatibilité des deux aménagements et également sur les capacités de franchissement pour les poissons, anguilles, brochets,...

Monsieur David BECART indique que cette compatibilité doit encore s'étudier. L'annexe recrée une part de nature, mais ne marche pas pour la reproduction du brochet. Il convient de réfléchir avec des hydrobiologistes sur les caractéristiques à donner à l'annexe pour optimiser la vie des espèces. S'agissant des capacités de franchissement des écluses par les poissons, la mise en œuvre est techniquement impossible : il faut un débit d'attrait important, le débit de 1,2 m³/s est insuffisant pour faire remonter les poissons de 30 m de haut.

Monsieur Jean-Claude LUCCHETA se réjouit que le concept d'annexe proposé soit retenu, faisant de la liaison Seine Nord un canal écologique. Au sujet des échelles à poisson, il ajoute que c'est un réflexe normal que d'exiger la bonne circulation des espèces. Ce canal artificiel doit être vivant, les espèces doivent pouvoir circuler. Les aires de répartition des espèces étant réduites, il faut concevoir les conditions bénéfiques à la reproduction et au développement des espèces. L'annexe écologique doit avoir un rôle écologique.

Monsieur Christian BULOT rappelle que l'emprise du projet s'élève à 1280 Ha hors dépôts et installations portuaires. Il souhaite ainsi connaître le nombre et la surface des dépôts et signale qu'il doute que les zones de dépôts, après avoir été redonnées à l'agriculteur, pourront être à nouveau exploitées.

A ces interrogations, Monsieur Vincent FOUCRIER confirme que la surface de 1280 Ha correspond à l'emprise de la voie d'eau uniquement. Dans le dossier technique, sont précisées les surfaces des installations portuaires et des dépôts, inscrits par des ronds noirs. Il ajoute que les chambres d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais vont mener un travail avec les exploitants concernés de manière à identifier les zones de moins bonne qualité culturale pour y faire des dépôts. Le travail consiste également à voir dans quelles mesures les dépôts seront restitués à l'agriculture, et quelles sont les techniques à envisager pour que l'exploitation ultérieure des terres puisse se faire.

Monsieur Daniel RENARD s'inquiète du devenir du canal du Nord sachant qu'il y a une base nautique à Marquion.

Monsieur David BECART affirme qu'il n'a pas de réponse précise sur le devenir du canal. Il existe aujourd'hui des propositions, une série de solutions intermédiaires, comme le maintien en eau pour les activités nautiques.

Monsieur Pierre HOUBRON souhaite savoir quels sont les aménagements qui seront faits le long du tracé pour la faune et quelle gestion des espèces y faire.

D'après Monsieur David BECART, l'objectif est de maintenir les axes de circulation de la faune, aucun autre objectif n'a été envisagé. Dans les études paysagères sont prévues des zones boisées sur des dépôts non remis à l'agriculture ou des aménagements compensatoires. Un travail reste à faire pour préciser le mode de gestion des boisements et leur localisation.

Monsieur Gustave HERBO demande des précisions sur la définition du terme « plafonnement de nappe » et des garanties que les terres enlevées n'iront pas combler les zones humides.

Monsieur Vincent FOUCRIER affirme que les dépôts doivent faire l'objet de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et qu'ils ne pourront pas ainsi combler les zones humides. Seront choisies prioritairement des zones de moins bonne valeur culturelle et ne touchant pas le fonctionnement hydraulique du secteur. Les choses seront très surveillées, la destination des engins et leur circulation.

Monsieur David BECART rappelle que les principes paysagers positionnent les dépôts en haut des collines et des plateaux, les zones humides ne devront pas par conséquent être touchées. Le plafonnement de nappe est une notion reprise par les hydrogéologues : quand le canal est en fort déblai dans la nappe et en dessous de son niveau maximum, la nappe ne pourra alors monter, sera récupérée avec les eaux du talus et sera donc rabattue localement.

Monsieur Jean-Claude HOCQUET demande des informations sur le devenir du canal du Nord après 2012 et sur la prise en charge des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale qu'à une réunion il a été laissé dire que le canal du Nord serait maintenu en eau et pourrait servir à délester le canal Seine Nord qui serait vite saturé. Il conviendrait également d'avoir des garanties sur la structure qui aura en charge son entretien, du vécu renforce ses craintes et interrogations.

A la question de Monsieur HOQUET, Monsieur Julien OLIVIER avance que les informations sur le devenir du canal du Nord varient au fur et à mesure du temps. La Région souhaite que le canal soit conservé pour le tourisme. Il y a peu de temps, il s'agissait de garder 3 tronçons et de remblayer le reste au frais de VNF.

Monsieur Charles BEAUCHAMP conclue en annonçant que les choses sont clarifiées maintenant. L'avis sur le projet prendra en compte les interrogations évoquées lors de cette réunion : la problématique des zones humides ; les craintes du monde agricole ; le traçage demandé au SIDEN ; les demandes des fédérations de pêche et de chasse ; le problème de variations des niveaux des étangs de Brunémont et d'Aubigny-au-Bac. Il précise que les clefs de financement ne sont pas à l'heure actuelle achevées. Il s'agit de profiter du projet pour inclure dans les programmes de travaux la restauration du canal de la Sensée, à savoir la réhabilitation des berges en prenant en compte les aspects écologiques et l'étanchéification du canal.